

Commune de Chêne-Bougeries

Motion du 10 février 2022 proposée par Florence Lambert, Laurent Schmidt et Olivier Urfer pour le groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries :

« Pour un parc ouvert au public à la Bessonnette (parcelles Nos 677, 1853, 2351 et 2353 du cadastre communal) »



Crédit photographique : Laurent Schmidt, le 12 juin 2021



Crédit photographique : Laurent Schmidt, le 12 juin 2021

Motion

Considérant,

- L'acquisition, résolue lors du Conseil Municipal du 27 septembre 2018, avec 13 voix pour et 7 abstentions, par la Commune de Chêne-Bougeries, des parcelles Nos 677, 1853, 2351 et 2353 du cadastre communal, pour un prix de CHF 24'000'000.- ;
- Le Plan directeur communal (PDCom) voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 novembre 2021, lequel retient l'objectif de « créer des espaces publics qui répondent aux besoins des futurs habitants » (p. 37) ;
- Le fait que « les places de jeux, jardins publics, parcs de quartier ou zones de rencontre sont des lieux particulièrement importants pour la vie sociale », ce qui est également énoncé dans ledit plan (ibidem, p. 36) ;

- Que celui-ci acte que « la mise à disposition d'espaces collectifs de qualité offrant la possibilité de se dépenser à côté de chez soi (places de jeux, installations sportives, etc...) est un enjeu communal » (ibid., p. 36) ;
- Que le terrain de tennis de la promenade Gautier a déjà été mis à la disposition du public comme l'indique le site communal sous Sports & Loisirs, à la rubrique Boxup.
- Que les discussions et démarches à mener pour préciser le développement des parcelles Nos 677, 1853, 2351 et 2353, n'empêchent pas que le public puisse en l'état profiter d'espaces de délasserement d'autant que le PDCom a retenu un projet de programmation sur ce site afin qu'il accueille « des équipements culturels, de loisirs et de sport, assurant ainsi une continuité programmatique entre le centre sportif de Sous-Moulin et le parc de la Mairie » (ibid. p. 34).
- Que des « actions de protection et renforcement de la biodiversité locale avec faible empreinte anthropocentrée » envisagées par ailleurs sur ces parcelles (ibid. p. 146) n'ont pas été jugées contraires avec ce projet de programmation mais qu'il s'agit bien de concilier les différents objectifs mentionnés sur cet espace de plus de 16'550 m², en communication directe avec les infrastructures communales.

Dans l'attente du projet de développement,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Prendre rapidement les mesures utiles afin que les terrains de la Bessonnette soient rendus accessibles au public ;
- Proposer un parcours de santé (stations d'exercices physiques ou de gymnastique) dans ce parc ;
- Prévoir la mise à disposition de bancs, de poubelles ainsi que la mise en place d'une signalétique indiquant les espaces ouverts à la population.

Avec l'espoir que cette motion soit accueillie favorablement par les Conseillers municipaux présents,

F. Lambert

Signatures :